



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-059

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme SARANDAO Gilda – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CASTANO Adeline.

APPROBATION DES MISES À JOUR DES RÈGLEMENTS DE STRUCTURE

Marie-Thérèse MUNOZ explique que suite au transfert de compétences du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la Ville de TORCY, et aux modifications tarifaires, il convient de mettre à jour les différents règlements de fonctionnement qui sont appliqués dans les structures de la collectivité : Accueils de loisirs et Pôle Petite Enfance (règlements joints en annexes de la délibération).

Ayant entendu Marie-Thérèse MUNOZ, Adjointe en charge des solidarités, et sur sa proposition Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ et 4 ABSEPTIONS : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) M. DJEDDOU Rabah (pouvoir à Mme MONTEIRO Maria) Mme MONTEIRO Maria et Mme DESVIGNES Josette :**

- **VALIDE** les mises à jour des règlements des structures annexés à la présente délibération ;
- **DIT** que la mise en application est effective à la date de publication de ladite délibération.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 05 OCT. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 05 OCT. 2023
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU



Règlement de fonctionnement
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
(A.L.S.H.)
CENTRE DE LOISIRS - VILLE DE TORCY

*Règlement adopté par délibération du Conseil Municipal
En date du 26 / 09 / 2023*

CENTRE DE LOISIRS DE TORCY
32, Allée Alain Philibert à Torcy.71210 TORCY

 03.85.80.08.80 -  centre.de.loisirs@torcy71.fr



SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES D'ACCUEIL.....	3
ENCADREMENT	3
INSCRIPTIONS.....	3
RESPONSABILITE	4
PARTICIPATION FINANCIERE.....	4
PAIEMENT	5
REPAS ET GOUTER	5
SANTE ET HYGIENE.....	5
LES REGLES DE VIE QUOTIDIENNE	6
PRISE D'EFFET DU REGLEMENT.....	6